



Mairie de
GARGAS

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE DSP
(DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC)
DITE AUSSI COMMISSION
D'OUVERTURE DES PLIS
DÉCISION POUR L'ATTRIBUTION**

A - Identification de la personne morale de droit public

Commune de Gargas, 4 place du Château, 84400 GARGAS

Tel : 04 90 74 12 70

Courriel : info@gargas.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 084-218400471-20240220-2024022010-DE

B - Objet de la consultation

DSP (Délégation de Service Public) des Mines de Bruoux –
Avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal
de Bruoux

C - Composition de la commission de DSP

Les membres de la commission de DSP ont été élus par délibération en date du 12 décembre 2023

Lors de sa réunion en date du 15 février 2024

La commission de DSP était composée comme suit :

C1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
VIGNE-ULTIER Bruno	Maire	T
BAGNIS Benjamin	Conseiller	T
BOUXOT Pascal	Conseiller	T
FAUQUE Michèle	Conseiller	S

C2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
DUGOUCHE Damien	DGS
CARBONNEL David	DST

D - Fonctionnement de la commission de DSP**- Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui **La commission de DSP**

(Cocher la case correspondante.)

 peut ne peut pas

valablement délibérer.

- Secrétariat de la commission de DSP

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

DUGOUCHE Damien, DGS

E - Objet de l'avenant

Par contrat de DSP (Délégation de Service Public), signé le 30 mars 2009, la commune de Gargas a confié à la société ARCANO l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux.

Ce contrat d'affermage pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé le 27 janvier 2012.

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée que ce contrat, d'une durée initiale de 15 ans échoit le 28 février 2024.

La commune doit lancer une procédure de renouvellement de cette DSP.

Afin d'assurer la continuité du service public délégué pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux et de tenir compte des délais réglementaires de cette procédure de consultation, il est proposé de proroger par voie d'avenant le contrat de DSP en cours pour une durée de 1 an et 6 mois.

Cet avenant permet aussi d'intégrer la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République et de mettre en œuvre l'article 1^{er} de ladite loi prévoyant l'insertion de clauses relatives à l'égalité devant le service public, au respect de la laïcité et de la neutralité, dans les contrats de commande publique ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Les autres dispositions du contrat de DSP restent applicables.

F – Décision d'attribution

- Au vu du projet d'avenant, la commission de DSP propose : *(Cocher la case correspondante.)*

d'approuver l'avenant n° 2 à la DSP visé en objet

- Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

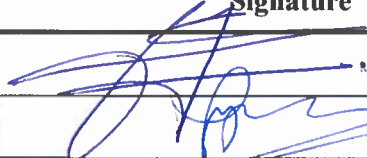


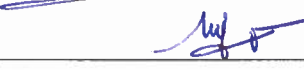
G - Observations / Demande d'inscription au procès-verbal de la séance de la commission de DSP d'un ou plusieurs membres de la commission de DSP

Désignation du demandeur :

Formulation de l'avis

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 084-218400471-20240220-2024022010-DE

H - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom et prénom	Signature
VIGNE-ULMIER Bruno	
BAGNIS Benjamin	
BOUXON Pascal	
FAVQUE Michèle	

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 084-218400471-20240220-2024022010-DE